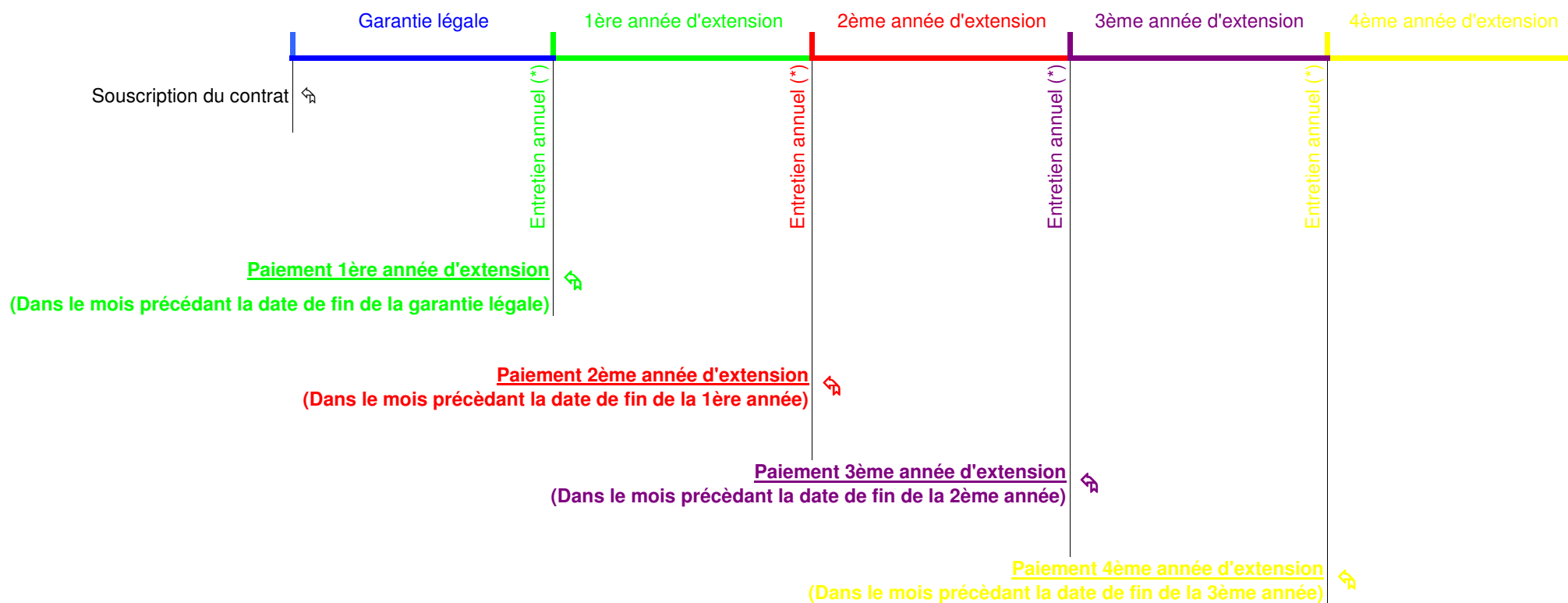


CONTRAT EDT TRANQUILLITE



La souscription d'un nombre d'années de garantie se fait à la conclusion du contrat.
Seules les échéances de paiement de la prime peuvent être échelonnées.

(*) l'entretien annuel obligatoire doit être réalisé dans le mois précédant la date de fin de l'année d'extension